

Cours de formation professionnelle

N° 41/D/MFAE-AE du :

30 août 1961. — Il est institué au service de la statistique générale du Togo un cours de formation obligatoire pour le personnel du service.

Les cours donnés comprendront les sections suivantes :

- | | |
|--|--|
| — Section de la statistique générale | } Chargé de cours
Mlle Vlassenko |
| — Section des enquêtes | |
| — Section mécanographique | } Chargé de cours
M. Looky |
| — Cours de théorie et de technique d'enquête par sondage | |
| — Cours élémentaire de mécanographie pour les employés d'atelier mécanographique | } Chargés de cours
MM. Branchu
Markovich;
Expert du
BIT. |
| — Cours pour les opérateurs de l'atelier mécanographique | |
| | } Chargé de cours
Compagnie BULL. |
| | |

La présente décision prendra effet pour compter du 10 juillet 1961.

Autorisation de paiement

N° 293/D/MFAE-F-F du :

1^{er} septembre 1961. — Est autorisé le paiement au Docteur Akakpo André, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République togolaise aux U.S.A., 17, N.Y. 801, Second Avenue, 801 — son compte n° 015-001202 ouvert à la Chemical Bank New-York — de la somme de un million trois cent cinquante trois mille francs CFA (1.353.000) soit \$ 5.500, destinée à l'achat d'une voiture Cadillac, modèle 6229 à l'usage de l'Ambassadeur.

Une somme de un million trois cent cinquante six mille cent quinze francs (1.356.115) représentant le montant de l'autorisation de dépense suivant l'article premier ci-dessus et les frais de virement sur New-York s'élevant à trois mille cent quinze francs CFA (3.115), sera mandatée par les soins du service des finances au nom de la Banque de l'Afrique Occidentale à Lomé, chargée du virement sur les U.S.A.

La dépense correspondante est imputable au budget général, exercice 1961, chapitre 11, article 4-2.

Nominations

N° 291 bis/D/MFAE-FA du :

1^{er} septembre 1961. — M. Yerima Gilbert, agent permanent de 5^e catégorie, échelle A, en service à Sokodé, est nommé agent spécial de la circonscription administrative de Sokodé pendant l'absence de M. Akué Pierre, commis d'administration adjoint de 1^{re} classe, titulaire de ce poste.

La présente décision aura effet de la date de prise de service de M. Yerima.

N° 292/D/MFAE-FA du :

1^{er} septembre 1961. — M. Gbéassor Christian, commis d'administration adjoint de 2^e classe, en service au Centre national hospitalier de Lomé, est nommé régisseur de la caisse d'avance de ce Centre, en remplacement de M. Placktor Nestor, appelé à d'autres fonctions.

N° 43/D/MFAE/MA-EL du :

4 septembre 1961. — M. Desport Regis, vétérinaire inspecteur, chef du service de l'élevage du Togo, est nommé régisseur de la caisse d'avance dudit service créée par l'arrêté n° 15/MFAE/EL du 29 août 1961.

Affectations

N° 287/D/MFAE-MF-SD du :

30 août 1961. — M. Domingo Moudachirou, garde frontière stagiaire, en service au poste des douanes de Zolo, est affecté au poste de Dapaŋgo, en renforcement d'effectif.

M. Agbobli Emmanuel, garde frontière stagiaire, en service au poste des douanes de Ségbé, est affecté au poste de Dapaŋgo, en renforcement d'effectif.

La présente décision aura effet à compter de la date de sa signature.

N° 298/MFAE-MF-SD du :

8 septembre 1961. — M. Légbaga Boko, adjudant garde frontière, en service au poste des douanes de Klouto, est affecté à la brigade de Lomé pour renforcement d'effectif.

M. Hounye Dossah, sergent garde frontière 2^e échelon, en service au poste de Klouto, est affecté à la brigade de Lomé.